



ELECTIONS COMMUNALES Commune de Weiswampach

Procès - Verbal

Séance du Bureau principal, en conformité à la loi électorale

Le Président du Bureau principal,

Vu les articles **200, 201, 202, 206 et 207** de la loi électorale:

Vu les déclarations de candidatures présentées au président, le 30 mars 2023 et le 12 avril 2023 pour les élections du 11 juin 2023;

Arrête ainsi qu'il suit la liste des candidats, à savoir :

No.	Nom	Prénom	Profession	Domicile	Nationalité
1.	DAMAN	Claude	Employé CFL	6, Urenerweeg L-9991 Weiswampach	L
2.	DICHTER	Mario	Homme au foyer	25, Duarrefstrooss L-9944 Beiler	L
3.	FABER	Anita	Graphiste	42, Duarrefstrooss L-9944 Beiler	L
4.	GAILLARD	Tom	Chargé de cours	10, Duarrefstrooss L-9962 Holler	L
5.	GALLINARO	Laurent	Fonctionnaire auprès de la CHD	4, Am Graït L-9990 Weiswampach	L
6.	GEIBEN	Stephanie	Employé privée	7, Om Knupp L-9991 Weiswampach	L
7.	GEIBEN	Vincent	Agriculteur	47, Duarrefstrooss L-9944 Beiler	L
8.	HAHN	Mike	Employé privé	10, Bloumegaass L-9946 Binsfeld	L
9.	HARY	Tom	Ouvrier	4, Cité Kiämmel L-9993 Weiswampach	L
10.	HOLWECK	Paul	Architecte	6, Trit L-9950 Breidfeld	L
11.	KREUTZ	Serge	Salarié	2, Duarrefstrooss L-9946 Binsfeld	L
12.	POLFER	Néckel	Fonctionnaire de l'Etat	4, Maulesmillen L-9974 Maulusmühle	L
13.	ZEIEN	François	Maraîcher	49, Duarrefstrooss L-9990 Weiswampach	L

Ordonne que la liste soit immédiatement affichée par l'administration communale en la forme du bulletin de vote dans la commune et que l'instruction annexée à la loi électorale soit reproduite sur cette affiche.

Ordonne l'impression du bulletin de vote sur papier électoral conformément à la liste des candidats ci-dessus.

Fait en triple à Weiswampach, le 12 avril 2023
Le Président. La Secrétaire.

